

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
جامعة العربي بن مهيدي أم البواقي  
UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI OUM EL BOUAGHI

**Matricule fiscal : 099704019090122 000**

**Siege social : Route de Constantine, Oum El Bouaghi**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**CONSULTATION N° 03/UOEB/R-BM/2018**

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Rectrice de l'Université d'Oum El Bouaghi, informe les soumissionnaires ayant participé à la consultation n° 03/UOEB/R-BM/2018 paru le 08 Mars 2018, qu'à l'issue des travaux de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, il a été décidé l'attribution provisoire de l'opération «**REALISATION DE CINQ (05) LABORATOIRES DE RECHERCHES :LOT : REALISATION ET INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL, DU RACCORDEMENT A LA CHAUDIERE ET ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DES CINQ (05) LABORATOIRES** » (FOND NATIONAL DE LA RECHERCHE FNR), selon le tableau suivant :

N°pli	Nom de l'opération	Attributaire	N <sub>T</sub> /60	Délais	Montant en (TTC/DA)	Critères principales d'attribution
05	REALISATION DE CINQ (05) LABORATOIRES DE RECHERCHES LOT : REALISATION ET INSTALLATION DU CHAUFFAGE CENTRAL, DU RACCORDEMENT A LA CHAUDIERE ET ALIMENTATION EN GAZ NATUREL DES CINQ (05) LABORATOIRES » (FOND NATIONAL DE LA RECHERCHE FNR)	MERZKANE IMED, OEB N.I.F 189040102701173	25	60 jours	4 562 947 ,90	- Respect du cahier des charges - Pré qualification technique (N <sub>T</sub> ≥ 25/50) - Offre la moins disante

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de cette opération, peut introduire un recours, auprès du service contractant. Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première (1<sup>ère</sup>) publication de cette attribution. Si le dixième (10<sup>ème</sup>) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

**La Rectrice**

**Date de parution : 17 Avril 2018**